



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération



# PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ DU PAYS DE GRASSE

## SYNTHÈSE

**2026** DU CONSTAT GLOBAL  
**2031** À LA RÉPONSE LOCALE





# ÉDITO DU PRÉSIDENT

**L**e Plan Intercommunal pour la Biodiversité du Pays de Grasse est bien plus qu'un document stratégique : il constitue un véritable projet de territoire, fondé sur une ambition collective partagée.

En plaçant le vivant au cœur des décisions publiques, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse affirme une volonté claire : préserver durablement son patrimoine naturel, reconnu pour sa richesse mais aussi pour sa fragilité.

Fort d'une biodiversité exceptionnelle mais fragile, le territoire porte une responsabilité particulière. À travers ce plan, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse réaffirme son engagement à agir dès aujourd'hui afin de préserver durablement le cadre de vie des habitants, de renforcer l'attractivité du territoire et d'accroître sa capacité d'adaptation face aux effets du changement climatique.

Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité offre ainsi aux élus, aux techniciens, aux partenaires et aux habitants une vision partagée, des priorités clairement identifiées et des leviers d'action concrets pour agir ensemble en faveur de la biodiversité du Pays de Grasse.



Cerf élaphe

# PRÉAMBULE

## POURQUOI UN PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité constitue le socle du fonctionnement de nos territoires : elle soutient les activités humaines, garantit la qualité du cadre de vie, façonne les paysages et les identités locales et renforce la résilience face aux changements climatiques.

Pourtant, en France comme à l'échelle mondiale, le vivant connaît un déclin rapide lié principalement aux activités humaines : artificialisation des sols, fragmentation des milieux, pollutions, surexploitation des ressources, espèces exotiques envahissantes et dérèglement climatique.

Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), déjà labellisée « Territoire Engagé pour la Nature » et « Territoire de Villes et Villages Etoilés », a choisi de se doter d'un Plan Intercommunal pour la Biodiversité (PIB). Cette démarche volontaire, sans portée réglementaire, vise à structurer et renforcer l'action collective en faveur en faveur du vivant à l'échelle du territoire.

Le PIB constitue une feuille de route partagée entre la CAPG et ses 23 communes. Il a vocation à donner du sens à l'action locale, à faciliter l'appropriation des enjeux par tous les publics et à accompagner la transition écologique du territoire.



Lac de Saint-Auban

# 1.

## LE PAYS DE GRASSE : UN TERRITOIRE D'EXCEPTION, RICHE MAIS VULNÉRABLE

### UN TERRITOIRE CONTRASTÉ ENTRE MÉDITERRANÉE ET MONTAGNE

Le Pays de Grasse se distingue par une grande diversité géographique et paysagère, marquée par :

- Un fort gradient altitudinal (de 5m à plus de 1 600m),
- Des influences climatiques méditerranéennes et alpines,
- Une géologie variée (massifs cristallins, formations calcaires) qui contribue à la richesse de ses paysages,
- Des milieux très contrastés, de zones urbaines denses au sud, à des espaces ruraux et forestiers au nord.

Si cette configuration fait la singularité du Pays de Grasse, elle explique également la vulnérabilité de son patrimoine naturel face aux pressions humaines et climatiques.

### UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLE

Le territoire communautaire (49 100 ha) concentre une biodiversité exceptionnelle :

- Plus de 6 000 espèces animales et végétales recensées,
- 40% des espèces protégées (250 espèces animales et 88 espèces végétales) du département des Alpes-Maritimes, département qui fait partie de l'un des 10 hotspots régionaux de la région méditerranéenne et qui représente le plus important centre d'endémisme de l'arc alpin,
- Une forte présence d'espèces endémiques et à enjeu de conservation fort à très fort (15 espèces végétales à enjeu très fort et 29 espèces à enjeu fort de conservation au regard de la stratégie de conservation de la flore vasculaire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- De nombreux habitats rares et patrimoniaux (pelouses sèches, tourbières, falaises calcaires, zones humides, mares temporaires méditerranéennes...),
- 11 Plans Nationaux d'Actions et 5 Plans Régionaux d'Actions ciblent des espèces et des habitats menacés présents sur le territoire du Pays de Grasse.

Près de 77 % du territoire est couvert par des espaces naturels, forestiers ou semi-naturels, et 82% du territoire est concerné par des dispositifs de protection ou d'inventaires patrimoniaux (Arrêtés

Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), Natura 2000, PNR des Préalpes d'Azur, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)).



## 2. DES ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE

Malgré cette richesse, le Pays de Grasse fait face à plusieurs défis :

- Pression urbaine et foncière dans la partie sud du territoire,
- Fragmentation des continuités écologiques,
- Fermeture des milieux liée au recul de l'agriculture et du pastoralisme,
- Vulnérabilité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
- Dégradation des habitats naturels et banalisation paysagère,
- Développement des espèces exotiques envahissantes,
- Manque de connaissance et de sensibilisation d'une partie des acteurs et du grand public.

Le PIB constitue le cadre stratégique et opérationnel permettant de répondre de manière cohérente aux pressions exercées sur la biodiversité et les paysages du territoire.



Lac Valentin (Yvelines)



Aigrette garzette

## 3. UNE STRATÉGIE TERRITORIALE TRANSVERSALE

### UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE, COLLECTIVE ET OPÉRATIONNELLE

Le Plan Intercommunal pour la Biodiversité repose sur plusieurs principes fondateurs. Il s'inscrit dans une logique de transversalité, en intégrant la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques locales. Il favorise une cohérence territoriale entre les échelles communale et intercommunale et s'appuie sur une approche résolument opérationnelle, orientée vers des actions concrètes et mesurables.

La démarche repose sur la concertation et la mobilisation des élus, des techniciens de la CAPG et des communes, des partenaires institutionnels et du Conseil de Développement. Elle s'inscrit enfin dans une vision à moyen terme, avec l'ambition de contribuer à la reconquête de la biodiversité à l'horizon 2031.

### UNE FORTE ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES EXISTANTES

Le PIB s'inscrit pleinement dans :

- La Stratégie Nationale pour la Biodiversité,
- La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- La Charte du PNR des Préalpes d'Azur,
- Les politiques de l'eau (SDAGE, SAGE, contrats de rivière),
- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales),
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Grasse.



Béet du Caucase

Il agit comme un outil de **mise en cohérence** et de **complémentarité** entre les politiques publiques.



# 4.

## LES GRANDS AXES D'ACTION DU PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ



Amarat

À l'issue du diagnostic territorial et de l'état des lieux de la biodiversité, du recensement des actions déjà engagées par la CAPG et de l'identification des priorités territoriales suite à des rencontres avec les 23 communes du territoire et les partenaires, **un plan d'actions structurant a été élaboré**.

Socle du Plan Intercommunal pour la Biodiversité, ce plan d'actions vise à articuler la poursuite des actions déjà engagées depuis la création de la CAPG en 2014 dans la continuité de la dynamique actuelle, avec le déploiement de nouvelles actions répondant aux priorités actuelles du territoire.

Il se compose de **51 actions, organisées autour de 6 axes stratégiques**, dont **24 nouvelles actions** à mettre en œuvre sur le territoire du Pays de Grasse.



Petit rhinolophe

C'est collectivement, avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'il convient de bâtir une stratégie opérationnelle pour préserver, restaurer et renforcer la biodiversité afin qu'elle puisse continuer à contribuer à l'adaptation durable du territoire aux effets du changement climatique.

## AXE STRATÉGIQUE

**RENFORCER LA CONNAISSANCE  
POUR DÉVELOPPER LA CAPACITÉ D'AGIR**

#1



**La connaissance est un préalable indispensable à toute action efficace.**

La CAPG s'est fortement engagée dans :

- Le soutien aux Atlas de la biodiversité communale (ABC),
- La réalisation d'inventaires naturalistes ciblés (hirondelles, zones humides, espèces patrimoniales),
- La mobilisation des sciences participatives.



*Renforcer la connaissance et la compréhension de la biodiversité locale afin de mieux la préserver et doter les acteurs du territoire des connaissances nécessaires pour agir efficacement en faveur de la biodiversité.*

### NOUVELLES ACTIONS RATTACHÉES À L'AXE 1

#### ► ACTION PRIORITAIRE !

Capitaliser les connaissances sur la faune du bâti et évaluer l'efficacité des actions de protection grâce au suivi des hirondelles.

#### ► ACTION PRIORITAIRE !

Elaborer un guide sur les espèces exotiques envahissantes de la CAPG en cohérence avec les stratégies régionales de la région PACA.

#### ►

Evaluer les enjeux écologiques des bâtiments et terrains propriétés de la CAPG, dans une perspective de préservation et de restauration de la biodiversité.

#### ►

Élaborer des porters à connaissance communaux sur les enjeux de biodiversité à destination des élus.



# AXE STRATÉGIQUE

GESTION PATRIMONIALE DES ESPÈCES  
ET DES HABITATS EMBLÉMATIQUES

#2



**La CAPG s'attache à préserver et valoriser le patrimoine naturel remarquable du territoire :**

- En soutenant la sauvegarde de la faune locale via le Centre de Soin de la Faune Sauvage,
- En luttant contre les espèces exotiques envahissantes (Berce du Caucase ou la Jussie rampante),
- En accompagnant ses services et les communes dans l'intégration de la biodiversité aux projets d'aménagement et de valorisation du territoire (BHNS, restructuration de la piscine Altitude 500, Lac du Plan de Grasse...),
- En inscrivant la protection de la faune et de la flore de manière transversale dans ses stratégies territoriales (PCAET, PAT, PLH).



*Renforcer la protection des milieux naturels sensibles tout en intégrant la biodiversité dans les politiques territoriales et les projets locaux.*

NOUVELLES ACTIONS  
RATTACHÉES À L'AXE 2



Accompagner les **démarches Natura 2000** en cours et en devenir et le renforcement du réseau d'aires protégées dans une vision de développement local.



Élaborer des **baux à clauses environnementales** sur les terrains agricoles de la CAPG pour concilier activité agricole et préservation de la biodiversité.

# AXE STRATÉGIQUE

LUTTER CONTRE LA FRAGMENTATION  
DES HABITATS NATURELS POUR  
PRÉSERVER LE VIVANT

#3



**La CAPG agit de manière opérationnelle pour préserver et renforcer la connectivité écologique et le cadre de vie :**

- En mettant en œuvre les orientations du SCoT de l'Ouest des Alpes-Maritimes et des PLU pour préserver les Trames Verte, Bleue et Turquoise,
- En contribuant au maintien des espaces agricoles via sa stratégie foncière agricole,
- En renforçant la Trame Verte en milieu urbain à travers des projets exemplaires (jardins partagés, jardin de pluie, Refuges LPO).

NOUVELLES ACTIONS  
RATTACHÉES À L'AXE 3

► ACTION PRIORITAIRE !

Décliner de manière opérationnelle les **Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)** pour préserver et restaurer la Trame Turquoise.



Promouvoir l'utilisation de **végétaux locaux** dans les projets de végétalisation et de renaturation.



Améliorer la fonctionnalité et la connectivité écologique des **paysages nocturnes**.



*Agir concrètement sur la préservation, la restauration et le renforcement des trames écologiques afin de limiter l'érosion de la biodiversité.*

*Ces actions contribuent directement à la résilience écologique et climatique du territoire en s'appuyant sur des milieux naturels fonctionnels capables de jouer leur rôle de régulation.*



# AXE STRATÉGIQUE

VERS UNE GESTION DURABLE  
DES ESPACES VERTS ET DE NATURE

#4



*Afin de faire reconnaître le rôle essentiel de la biodiversité ordinaire et de redonner toute sa place au vivant dans le tissu urbain, la CAPG déploie des dispositifs favorables à la nature à travers la mise en œuvre :*

- Des « Refuges LPO collectivités » avec la mise en œuvre de plans de gestion favorables à la biodiversité,
- De formations à destination des élus et agents techniques des communes sur la gestion écologique des espaces verts,
- D'actions en faveur des polliniseurs sauvages (prairie aux papillons des Jardins du Musée International de la Parfumerie, guide sur les plantations mellifères, distribution de graines mellifères),
- D'aménagements favorisant la faune en milieu urbain et péri-urbain (nichoires pour l'avifaune, gîtes à abeilles sauvages, abris à papillons).

## NOUVELLES ACTIONS RATTACHÉES À L'AXE 4



Favoriser la petite faune par des aménagements adaptés.



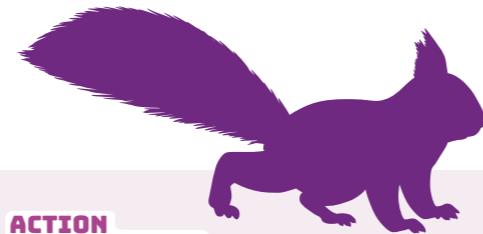
Accompagner les communes pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement.

### ACTION PRIORITAIRE !

Relayer aux communes et aux particuliers les **bonnes pratiques sur la gestion écologique des espaces verts**.



Accompagner les communes pour une **gestion raisonnée des populations de pigeons en milieu urbain**.



# AXE STRATÉGIQUE

VERS DES VILLES ET DES VILLAGES PLUS DURABLES OÙ COHABITENT L'HOMME ET LA NATURE

#5



*La nature en ville est un levier de bien-être et d'adaptation au changement climatique. La CAPG agit déjà :*

- Pour renforcer la cohabitation homme/nature et favoriser la présence de la faune et de la flore en milieu urbain via notamment la création de jardins partagés, l'installation de nichoirs ou la création du Jardin Roure et du Jardin de Pluie,
- Pour intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets d'urbanisme, en diffusant un guide sur la biodiversité dans le bâti pour sensibiliser les porteurs de projets à la protection des espèces liées au bâti.

## NOUVELLES ACTIONS RATTACHÉES À L'AXE 5



Assurer la cohérence entre les dispositions du Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse et les recommandations visant à préserver la biodiversité dans les projets de construction et de rénovation de l'habitat.



### ACTION PRIORITAIRE !

Accompagner les communes dans l'élaboration d'Orientation d'Aménagement et de Programmation « biodiversité » et l'intégration de dispositions favorables à la biodiversité dans les PLU.



*Faire de la ville et du village un espace plus durable et plus résilient en intégrant la biodiversité dans les projets urbains et la réglementation, la biodiversité n'étant pas un frein au développement, mais un atout pour l'attractivité, la qualité de vie et l'adaptation au changement climatique.*

*Cet axe vise la prise en compte de la biodiversité dès la phase de projet.*



Intégrer un atelier thématique sur la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans les phases amont de l'élaboration ou de la révision des PLU pour permettre une prise en compte anticipée des enjeux écologiques.

# AXE STRATÉGIQUE

FAIRE CONNAÎTRE ET  
RECONNAÎTRE LE RÔLE #6  
ET L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ SUR  
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Visite pédagogique des bords de Siagne

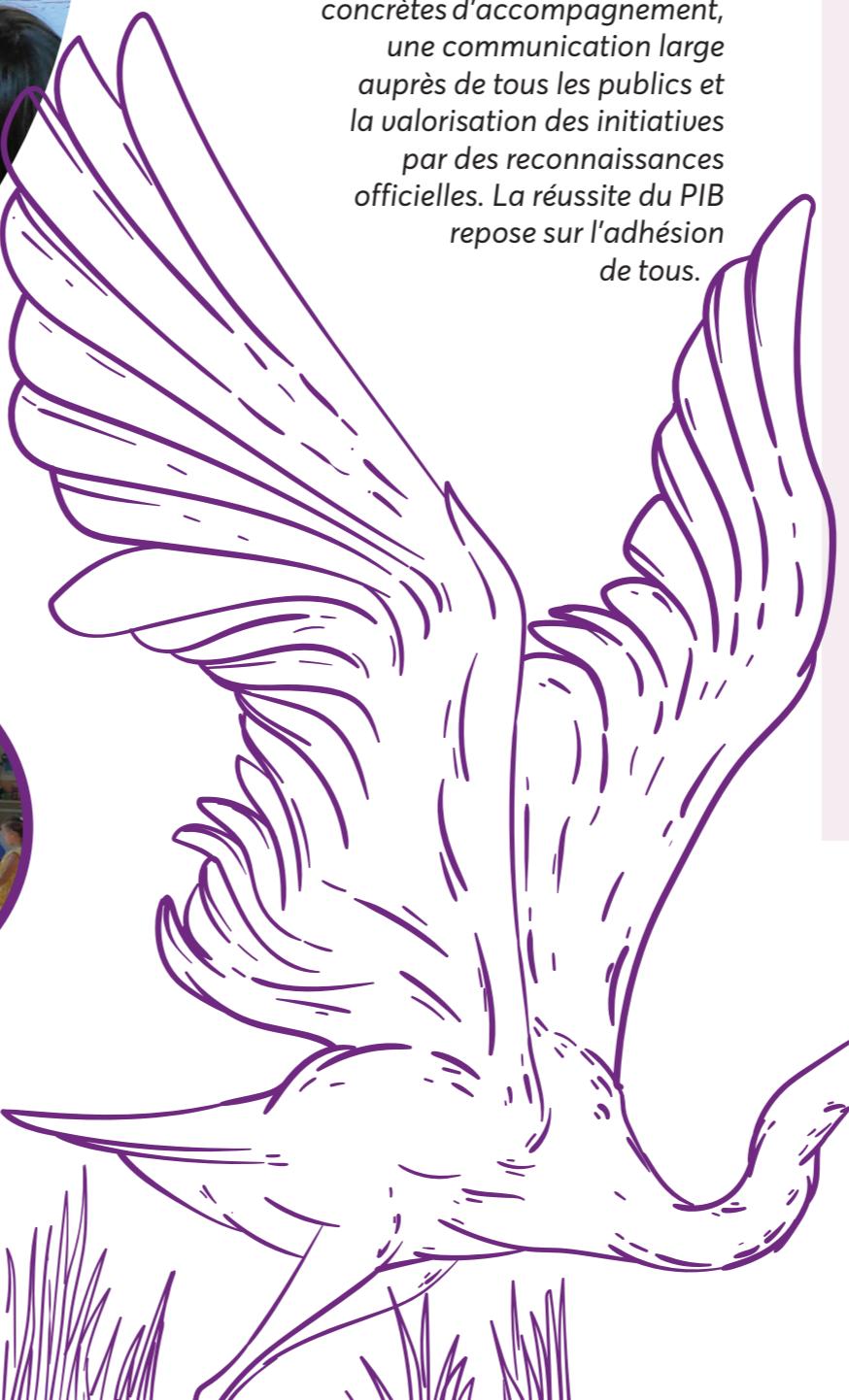


**La CAPG agit pour faire de la biodiversité un levier d'engagement citoyen, en donnant à chacun les moyens de comprendre et d'agir à son niveau :**

- Actions de sensibilisation et de découverte à destination du grand public (conférences, sorties nature, formations, ateliers),
- Programme d'éducation au développement durable pour les scolaires (parcours pédagogiques thématiques, animations, outils pédagogiques, subventions de projets portés par les écoles),
- Conception d'outils de sensibilisation pour diffuser la connaissance des enjeux locaux (guide sur les oiseaux du Pays de Grasse et sur les espèces exotiques faune envahissantes, exposition sur les zones humides...).



Développer une culture partagée de la biodiversité, renforcer la sensibilisation et la reconnaissance institutionnelle à l'importance de la biodiversité, en combinant des actions concrètes d'accompagnement, une communication large auprès de tous les publics et la valorisation des initiatives par des reconnaissances officielles. La réussite du PIB repose sur l'adhésion de tous.



## NOUVELLES ACTIONS RATTACHÉES À L'AXE 6

► Mettre à disposition un outil pédagogique pour encourager les animateurs de centres de loisirs à la réalisation d'animations sur la biodiversité.

► Créer des supports pédagogiques pour sensibiliser aux espèces et habitats emblématiques du territoire.

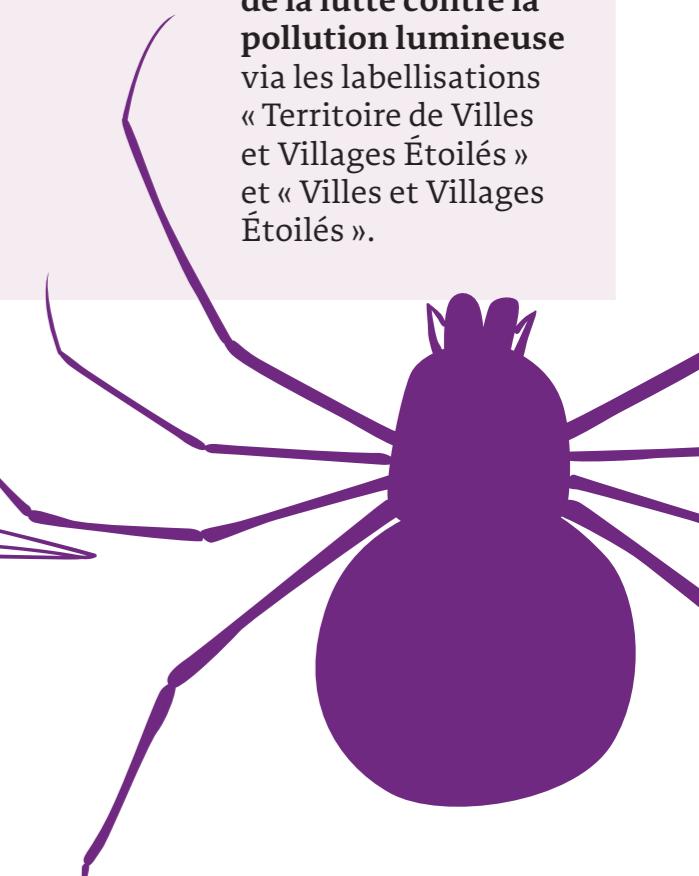
► Promouvoir les actions de conservation de la biodiversité auprès des élus, des partenaires et des habitants par la création d'outils de communication dédiés.

### ACTION PRIORITAIRE !

Mobiliser les entreprises et les zones d'activité pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

► Nommer et former un élu référent biodiversité dans chaque commune pour porter les enjeux biodiversité à l'échelle locale.

► Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de la lutte contre la pollution lumineuse via les labellisations « Territoire de Villes et Villages Étoilés » et « Villes et Villages Étoilés ».





# PLAN INTERCOMMUNAL POUR LA BIODIVERSITÉ DU PAYS DE GRASSE



## RENSEIGNEMENTS :

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET CADRE DE VIE  
DU PAYS DE GRASSE

04 97 05 22 58

EDD@PAYSDEGRASSE.FR



**CONCEPTION :**  
Pays de Grasse - Janvier 2026

### CRÉDITS PHOTOS :

- © Pays de Grasse
- © freepik.com
- © unsplash.com
- © LPO PACA
- © PNR des Préalpes d'Azur
- © Clément Lelievre
- © Caroline Giorgi



Bourdon des champs